

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Thursday, May 5, 2016

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le jeudi 5 mai 2016

10:00 a.m.

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions
Presenting Petitions (*15 minutes maximum*)
Questions on the Order Paper

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-15 — The Minister of Finance — Budget Implementation Act, 2016, No. 1 — Second reading (first time debated)

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

First Member of each recognized party in the first round of speeches — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

During the 5 hours of debate following the first round of speeches — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

After the period of debate referred to above — 10 minutes maximum and speeches are subject to a 5-minute question and comment period.

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

BUSINESS OF THE HOUSE — Weekly Statement

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

Resuming debate interrupted at 2:00 p.m.

5:30 p.m.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

M-45 — Mr. Fillmore (Halifax) — Infrastructure investments (first time debated)

Length of speeches, pursuant to Standing Order 95(1):

Member moving motion — 15 minutes maximum and the speech is subject to a 5-minute question and comment period.

All other Members — 10 minutes maximum.

10 heures

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (*maximum de 15 minutes*)
Questions inscrites au Feuilleton

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-15 — Le ministre des Finances — Loi n^o 1 d'exécution du budget de 2016 — Deuxième lecture (commencement du débat)

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 5 minutes.

Premier député de chaque parti reconnu pendant la première série de discours — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Durant les 5 heures de débat qui suivent la première série de discours — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Après la période de débat mentionnée ci-dessus — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 5 minutes.

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

TRAVAUX DE LA CHAMBRE — Déclaration hebdomadaire

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

Reprise du débat interrompu à 14 heures.

17 h 30

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

M-45 — M. Fillmore (Halifax) — Investissements dans les infrastructures (commencement du débat)

Durée des discours, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 5 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes.

6:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into 3 periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — 4 minutes maximum.

Minister or Parliamentary Secretary replying — 4 minutes maximum.

Member's reply — 1 minute maximum.

Minister or Parliamentary Secretary's second reply — 1 minute maximum.

7:00 p.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

18 h 30

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en 3 périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de 4 minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de 4 minutes.

Réplique du député — maximum de 1 minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum de 1 minute.

19 heures

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

FRIDAY, MAY 6, 2016

Private Members' Business

C-210 — Mr. Bélanger (Ottawa—Vanier) — An Act to amend the National Anthem Act (gender) — Second reading (first time debated)

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE VENDREDI 6 MAI 2016

Affaires émanant des députés

C-210 — M. Bélanger (Ottawa—Vanier) — Loi modifiant la Loi sur l'hymne national (genre) — Deuxième lecture (commencement du débat)